

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 mai 2025 à 19 h 30, à la salle du centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire M. David McKay
- le conseiller M. Paul Gauthier
- le conseiller M. Danny Raymond
- la conseillère Mme Marie T. Dupont

formant quorum sous la présidence du maire, M. David McKay.

La directrice générale et greffière trésorière, Mme Danielle Glode est aussi présente. Les conseillères mesdames Nathalie Lanthier, Mélissa Morin et Kim Jones sont absentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 12 mai 2025 à 19 h 38.

2025-05-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mai 2025 et que tout semble conforme,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit dispensée d'en faire la lecture ;

QUE le conseil adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025
 - 3.2. Avis de motion sur le *Règlement numéro 350-24 amendement au règlement relatif au stationnement numéro RMH 330-2021*
 - 3.3. Dépôt du *Projet de Règlement numéro 350-24 amendement au règlement relatif au stationnement numéro RMH 330-2021*
 - 3.4. Indexation annuelle pour l'année 2025 prévue aux Ententes relatives à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges pour le traitement des dossiers à la cour municipale : autorisation
- 3.5. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
 - 4.1. Demande de l'*École Val-des-Prés* pour l'utilisation de la salle communautaire Rémi-Sauvé à titre gratuit pour la fête des finissants le 19 juin 2025
 - 4.2. Mai – Mois de la sensibilisation à la Sclérose en plaques
5. Ressources humaines
6. Finances et trésorerie
 - 6.1. Approbation de la liste des dépenses du mois d'avril 2025
 - 6.2. Autorisation de paiement à BC2 pour les travaux de concordance réglementaire relatif au nouveau schéma d'aménagement
 - 6.3. Autorisation de paiement à *Rémi Bergevin Designer* pour les plans et devis pour la réfection du centre communautaire Rémi-Sauvé
 - 6.4. Ratification et autorisation pour le remboursement du compte de dépenses du maire
7. Administration
8. Incendie et sécurité publique
9. Travaux publics et voirie
10. Transport et déneigement
11. Hygiène du milieu et environnement
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
13. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 13.1. Mandat et autorisation de paiement pour la soirée « Casino et Poker par Nuits Magiques »

14. Période de questions
15. Levée de la séance ordinaire.

2025-05-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025.

2025-05-003 AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 350-24 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO RMH 330-2021

Avis de motion est donné par le conseiller Danny Raymond pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 350-24 amendement au règlement relatif au stationnement numéro RMH 330-2021*.

2025-05-004 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 350-24 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO RMH 330-2021

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, le conseiller Danny Raymond dépose le projet du *Règlement numéro 350-24 amendement au règlement relatif au stationnement numéro RMH 330-2021*.

2025-05-005 INDEXATION ANNUELLE POUR L'ANNÉE 2025 PRÉVUE AUX ENTENTES RELATIVES À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS À LA COUR MUNICIPALE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'Entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges le 25 février 1995 (Entente 1995) ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été modifiée par une entente entrée en vigueur le 10 mai 2012 (Modification 2012) ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 16 de l'Entente 1995 et l'article 7.2.3 de la Modification 2012 précisent les coûts ainsi que les modalités de l'indexation annuelle à appliquer ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore est partie prenante auxdites Ententes ;

CONSIDÉRANT QUE l'indexation n'a pas été appliquée depuis l'entrée en vigueur de la Modification 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté, le 19 mars 2025, la résolution 25-03-19-20 autorisant l'application du tarif indexé pour l'exercice financier de 2025 pour les frais suivants :

1. Frais d'ouverture de dossier en matière pénale et civile : 68,00 \$;
2. Frais de fermeture de dossier : 135,00 \$;
3. Frais de saisie de constat : 7,00 \$.

CONSIDÉRANT QUE l'application de la résolution 25-03-19-20 est conditionnelle à la réception d'une copie certifiée conforme de la résolution des conseils de chacune des Municipalités Locales ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore autorise la Cour municipale régionale (CMR) à appliquer le tarif indexé pour les frais d'ouverture de dossier en matière pénale et civile (68,00 \$), les frais de fermeture de dossier (135,00 \$) et les frais de saisie de constat (7,00 \$) pour l'exercice financier de 2025 ;

QU’une copie certifiée conforme de cette résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de rendre applicable ce tarif.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
11-04-2025	PROCURE cancer-prostate	Invitation à joindre l’initiative annuelle « La Marche du Courage PROCURE » du 8 mai au 8 juin 2025.
15-04-2025	Gouvernement du Québec Mme Andrée Laforest Ministre des Affaires municipales	Octroi d’une aide financière additionnelle de 75 000 \$ au programme TECQ 2024-2028 pour financer des travaux sur ses infrastructures à vocation municipale, culturelle, communautaire, sportive, de loisir et touristiques.
25-04-2025	Commission scolaire Lester-B.-Pearson Mme Andréanne Bertrand Responsable des plaintes – Assistante Administrative – Services Juridiques	Consultation – Plan Triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028.
28-04-2025	Ville de Saint-Zotique Mme Véronique Bergeron Technicienne en loisirs	Invitation à participer au volet municipal de la 11e édition du Festival de la Grillade du 16 août 2025 tenue à la Plage de Saint-Zotique.
28-04-2025	Fiducie de Conservation du Patrimoine Naturel de Rigaud (FCPNR)	Invitation à la présentation du plan directeur le 18 mai 2025 à la salle de l’amitié à Rigaud.
30-04-2025	École primaire Soulanges Mme Marie-Hélène Townshend Directrice Mme Sylvie Mahannah Liaison Communautaire	Invitation au dévoilement de la maquette de l’École primaire Soulanges le 18 juin 2025 à l’école.

2025-05-006

DEMANDE DE L’ÉCOLE VAL-DES-PRÉS POUR L’UTILISATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE RÉMI-SAUVÉ À TITRE GRATUIT POUR LA FÊTE DES FINISSANTS LE 19 JUIN

CONSIDÉRANT la demande du 2 mai 2025 de l’École du Val-des-Prés pour l’utilisation de la salle communautaire Rémi-Sauvé à titre gratuit pour la fête des finissants tenue le 19 juin 2025 ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise l’École du Val-des-Prés pour l’utilisation de la salle communautaire Rémi-Sauvé à titre gratuit pour la fête des finissants tenue le 19 juin 2025.

2025-05-007

MAI – MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, en moyenne douze personnes au pays reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d’une personne qui en est atteinte ;

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada ;

CONSIDÉRANT QUE SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d’un bout à l’autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP ;

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d’améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d’accroître leurs connaissances sur cette maladie ;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et qu’il est maintenant possible d’établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu’auparavant avec cette maladie ;

CONSIDÉRANT QUE l’objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal de Saint-Télesphore encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

2025-05-008

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D’AVRIL 2025

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Danielle Glode, directrice-générale et greffière-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière ;

Salaires versés du 1 ^{er} au 30 avril 2025	24 335,46 \$
Prélèvements bancaires du 1 ^{er} au 30 avril 2025	24 545,37 \$
Dépenses particulières payées du 1 ^{er} au 30 avril 2025	17 491,48 \$
Comptes à payer au 30 avril 2025	48 766,79 \$
TOTAL	115 139,10 \$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes d’avril 2025 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil accepte le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière des comptes d’avril 2025 ;

QUE la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1^{er} au 30 avril 2025 soit entérinée ;

QUE le conseil autorise le paiement des comptes à payer au 30 avril 2025.

2025-05-009

AUTORISATION DE PAIEMENT À BC2 POUR LES TRAVAUX DE CONCORDANCE RÉGLEMENTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-21 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024, mandant BC2 pour les travaux de concordance règlementaire relatif au nouveau schéma d’aménagement au montant de 81 509,23 \$ taxes incluses ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à *BC2* un montant de 12 654,43 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02 610 00 411.

2025-05-010

AUTORISATION DE PAIEMENT À RÉMI BERGEVIN DESIGNER POUR LES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE RÉMI-SAUVÉ

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-03-017 adoptée lors de la séance ordinaire du 10 mars 2025, mandant *Rémi Bergevin Designer* pour les plans et devis pour la réfection du centre communautaire Rémi-Sauvé au montant maximal de 15 000 \$ plus taxes applicables ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière trésorière à payer à *Rémi Bergevin* un montant de 5 748,75 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 23 030 23 722 ;

QUE la dépense soit financée à partir de l'excédent non affectée ;

QUE la dépense soit soumise lors de la reddition de dépenses admissibles dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec* (TECQ 2024-2028).

2025-05-011

RATIFICATION ET AUTORISATION POUR LE REMBOURSEMENT DU COMPTE DE DÉPENSES DU MAIRE

CONSIDÉRANT QUE le maire a constaté une opportunité de faire l'acquisition d'un terrain de pickleball sur le site Internet « Marketplace » au montant de 4 500 \$ et d'une valeur à neuf de 18 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le maire jugeait que cette acquisition bénéficierait à la municipalité et ses citoyens ;

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal ratifie l'autorisation de l'acquisition du terrain de pickleball provenant de *M. Gregor Reid* au montant de 4 500 \$ (sans taxes) ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à rembourser le compte de dépenses du maire au montant de 4 500 \$ (sans taxes), à même le poste budgétaire 02 701 50 526 à la suite de la présentation des pièces justificatives.

2025-05-012

MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA SOIRÉE « CASINO ET POKER PAR NUITS MAGIQUES »

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite tenir une soirée casino et poker au centre communautaire Rémi-Sauvé le 7 juin 2025 afin d'effectuer une levée de fonds pour l'amélioration des installations de loisirs ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de *Les Promotions Nuits Magiques inc.* datée du 28 avril 2025 pour la tenue de l'évènement au montant de 3 450 \$ plus taxes applicables comprenant la fourniture des tables et du personnel ;

CONSIDÉRANT l'avis défavorable de la directrice générale et greffière-trésorière ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal octroie le mandat à *Les Promotions Nuits Magiques inc.* pour la tenue de la soirée « Casino et Poker par Nuits Magiques » le 7 juin 2025 ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à *Les Promotions Nuits Magiques inc* un montant maximal de 3 966,64 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02 701 90 970 ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer des dépenses pour les fournitures requises pour la tenue de la soirée tel que le permis de vente de boisson, les breuvages, la nourriture, les décorations et toute autre fourniture requise pour

l'évènement au montant maximal de 7 000 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02 701 90 970 et le surplus non affecté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou ont apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Remerciements pour l'installation des dos d'âne
- Nettoyage du terrain pickleball au parc André-Leblanc
- Emplacement du nouveau terrain de pickleball
- Remerciements pour la collecte de branches
- Relation entre la Municipalité et l'École Val-des-Près, concernant la nouvelle politique des prêts des actifs.

2025-05-013

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la séance ordinaire du 12 mai 2025 soit levée à 20 h 03.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay
Maire

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière